

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Germain-Lembron (63340), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes de la Communauté d'agglomération au titre de l'année 2020 et Programme pluriannuel d'égalité femmes-hommes**

**Annexe : rapport et plan d'action « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »**

**Date de convocation :** 3 décembre 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 15 décembre 2021

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** LEGENDRE Denis

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 81

- Titulaires : 74

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 22

Absents excusés : 18

**Votants : 103**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (81)**

CALISTE Yolande (S)	DRUELLE Jean-Claude DUBESSY Florence DUBOST Philippe DUTHEIL Nathalie FANJUL José FERRARIS Nathalie	NICOLLET Michel NUÑEZ-ORTIN Aurélie PAGESE Pierre PELISSIER Patrick PELLEGRINELLI Christophe PEREIRA-MAURIAT Christine PETEILH Sandra
ALIZERT Nicolas PELISSIER Didier (S) ARCHIMBAUD Guy ARNAULT Lionel	FOUCAULT Marie-Françoise MAISONNEUVE Alain (S)	
BARDY André BARRAUD Bertrand BARTHOMEUF Serge BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BESSEYRE Fabien BESSON Jean-Louis BŒUF Nicole BOISTARD Philippe BOURG François	GONTHIER Emmanuel GOUSSARD Bérengère GOYON Guy	PUECH David RAVEL Pierre RKINA Mohammed
BRUN Pascale BARRAUD David (S) BRUNETTI Graziella CHABAUD Christelle	GUILLAUME Julien HERBST Nadine HOSMALIN Marc	ROUX Bernard RYCKEBOER Christian SABATIER Gilles
CHASSANG Jean-Pierre COLLET Jean-Pierre CORRE Jean-Marie	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre BRUN Claudine (S) SCHUMACHER Emilie SERRA Pierre
COSTE Yves COSTON David	LAMOUREUX Jean-François LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
COUDUN Valérie CREGUT François CROZE Yves-Serge	LEGENDRE Denis BEAU-MALLET Catherine (S) LEROY Véronique	THERME Jacques THEVENET Emilie TINET Georges TOURLONIAS Vincent
DESVIGNES Jean	LIVET Bertrand MALORON Annie MERLEN Bernard METEIGNIER Stéphane	TRILLEAUD Eric MOURGUE Isabelle (S) VARISCHETTI Martine VEZON Christophe ZANIN Nathalie

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7)** AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BRUNEL Séverine (BARRAUD David) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ; VALLON Sébastien (MOURGUE Isabelle) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (22)** ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BESSEYRE Fabien ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; COSTON Marie à VARISCHEZZI Martine ; DENAIVES Catherine à RYCKEBOER Christian ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à GUILLAUME Julien ; KINDT Patrick à SAUVANT Jean-Pierre ; LAGARDE Maguy à ROUX Bernard ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; MASSARDIER Marie-Laure à TINET Georges ; MONTMORY Dominique à DUBESSY Florence ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à DUBESSY Florence ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

**ABSENTS EXCUSES : (18)** ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; CORREIA Emmanuel ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; FERREIRA Fernando ; GREGOIRE Nathalie ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; LE MARREC Laurys ; LIGNIERE Frédéric ; LLONG Lucie ; MEALLET Roger-Jean ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ;

\*

#### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique intègre des modifications majeures en matière de gestion des ressources humaines et vise notamment à favoriser l'égalité de traitements entre agents publics. En effet, son titre V a pour objectif de renforcer l'égalité professionnelle via plusieurs leviers en incitant d'une part, une représentation équilibrée au sein de divers jurys ou de personnels de direction et d'autre part, en assignant les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants à la rédaction d'un plan d'action pluriannuel qui ne pourra excéder trois ans renouvelables.

Ce dernier doit constituer un réel support permettant de dresser l'état des lieux des écarts de traitement et de recrutement entre les femmes et les hommes grâce aux bases de données du rapport social, de mettre en exergue les situations inadaptées et de proposer des actions permettant d'y remédier.

La Communauté d'agglomération s'inscrit dans cette démarche afin de dresser un bilan de son engagement en faveur de la parité, mais également afin de soulever les axes d'amélioration de ses pratiques.

Dans ce cadre, la Direction des ressources humaines de l'Agglo Pays d'Issoire a rédigé un rapport relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes dans ses locaux pour l'année 2020 afin d'éclairer :

- ✓ La répartition des genres dans les filières et dans les services ;
- ✓ La répartition des genres selon le temps de travail et les postes à responsabilités ;
- ✓ Les écarts en termes de rémunération et de formation ;
- ✓ La répartition des arrêts de travail ;
- ✓ Les données relatives au recrutement des agents publics ;
- ✓ L'articulation vie professionnelle / vie familiale ;
- ✓ Le harcèlement moral et sexuel.

Ce rapport et le plan d'action 2021-2023 est ci-annexé.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

**CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
**VU** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;  
**VU** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;  
**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;  
**VU** le protocole d'accord en date du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ;  
**VU** le débat en comité technique lors de la réunion du 23 novembre 2021 ;  
**VU** le rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ci-annexé ;  
**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'agglomération est tenue d'établir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes ;  
**CONSIDÉRANT** que ce rapport a vocation à permettre de définir les orientations générales de la politique de gestion des ressources humaines ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Votants : 103**

- **Pour : 103**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

- **De prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire au titre de l'année 2020 et ci-annexé ;**
- **D'approuver le plan d'action 2021-2023 « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et relatif au renforcement de l'égalité professionnelle tel que ci-annexé.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/12/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211209-DEL\_28-DE